

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2025-03-05-01

Date de la séance : 5 mars 2025

Date de la convocation : 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LAMOURY Michelle donne pouvoir à CHAUVIN Pascal

Absents : GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence,

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » ;

Considérant qu'il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Considérant qu'il simplifie les procédures, car sa production est entièrement dématérialisée,

Sous la présidence de M. CHAUVIN, le Conseil Municipal prend connaissance des résultats figurant au Compte Financier Unique (CFU) de la commune pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 357 376,96	1 395 447,00	2 752 823,96
	Recettes réalisées (1)	B	924 392,89	1 378 242,48	2 302 635,37
	Restes à réaliser	C	18 126,00	0,00	18 126,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 643 113,50	1 695 447,00	3 338 560,50
	Dépenses réalisées (1)	E	531 147,39	1 190 643,28	1 721 790,67
	Restes à réaliser	F	335 880,81	0,00	335 880,81
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	393 245,50	187 599,20	580 844,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	285 736,54	300 000,00	585 736,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	678 982,04	487 599,20	1 166 581,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-317 754,81	0,00	-317 754,81
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	361 227,23	487 599,20	848 826,43

Hors de la présence de Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, sous la présidence de M. CHAUVIN Pascal, le Conseil Municipal :

➤ **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique du Budget Principal

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Martial SIMONDANT

La secrétaire de séance

Suzanne GUETAT



Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Auteur :

Martial SIMONDANT - Maire

Publié le 11/03/2025

Nombre

de conseillers en exercice : 18

Nombre

de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs :

1

Nombre de suffrages exprimés :

12

VOTES :

Contre : 0

Pour : 12

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage